

Le comte d'Angiviller, directeur de travaux : Le cas de Rambouillet

Le comte d'Angiviller and building construction: the case of Rambouillet

Der Graf d'Angiviller führt Bauarbeiten durch. Der Beispiel Rambouillet

Basile Baudez



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lha/158>

DOI : 10.4000/lha.158

ISSN : 1960-5994

Éditeur

Association Livraisons d'histoire de l'architecture - LHA

Édition imprimée

Date de publication : 10 décembre 2013

Pagination : 8-15

ISSN : 1627-4970

Référence électronique

Basile Baudez, « Le comte d'Angiviller, directeur de travaux : Le cas de Rambouillet », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [En ligne], 26 | 2013, mis en ligne le 10 décembre 2015, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lha/158> ; DOI : 10.4000/lha.158

Par Basile BAUDEZ

LE COMTE D'ANGIVILLER, DIRECTEUR DE TRAVAUX : LE CAS DE RAMBOUILLET

Les réformes du comte d'Angiviller en matière d'organisation administrative

Une des premières tâches de Charles-Claude Flahaut de La Billarderie, comte d'Angiviller (1730-1809), premier directeur général des Bâtiments de Louis XVI, la plus urgente, fut de remédier à la situation financière catastrophique de son département. En effet, la direction des Bâtiments, dont le budget dépendait du bon vouloir du Trésor royal, croulait sous les dettes. C'est pourquoi, aidé par Jean-Étienne Montucla et Charles-Étienne-Gabriel Cuvillier, les premiers commis hérités de ses prédécesseurs, le marquis de Marigny et l'abbé Terray, le comte d'Angiviller s'attela, dès sa nomination en 1774, à établir un audit général des finances de son département afin de s'atteler à la rédaction d'une vaste réforme de la direction générale. Les archives conservent de nombreux témoignages de ses plaintes sur l'état de désordre qui caractérisait les bureaux de la direction générale des Bâtiments. En décembre 1774 par exemple, il se plaint qu'il manque dans les bureaux des mémoires d'entrepreneurs sans lesquels il était impossible d'établir un état des créances¹. La réforme des Bâtiments est en effet relativement connue en ce qui concerne sa partie la plus visible² : la disparition du premier architecte et des offices au profit de commissions révocables à tout moment. Moins étudiée furent cependant les tentatives de réforme dans le contrôle des travaux qui devait déboucher sur des économies à grande échelle.

Le résultat de l'audit mené par Montucla et Cuvillier est implacable : au 1^{er} janvier 1776, le département des Bâtiments était créancier de 13 468 884 livres³. Tous les fonds ordinaires, soit trois millions deux cent mille livres par an, avaient été mangés depuis l'année 1771. En 1788, l'amortissement de la dette représentait encore deux millions de livres sur un fonds annuel de moins de trois millions et cent mille livres⁴. Il est un autre point soulevé par Cuvillier dans ses rapports visant à établir un système d'économie au sein de la direction générale : c'est le flou entre les fonds ordinaires et les fonds extraordinaires. Les premiers provenaient du Trésor royal sous forme d'ordonnances de paiement. Les seconds découlaient de bons du

1. Arch. nat., O¹ 1260, 368. Lettre circulaire du comte d'Angiviller, 12 décembre 1774.

2. Fabienne Cirio, *La réforme des Bâtiments du roi de 1776*, mémoire de DEA, université Paris IV, 1989 ; Sandrine Malotiaux, *Le comte d'Angiviller, directeur des Bâtiments du roi, « ministre des Beaux-Arts » (1774-1791)*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe, 1991.

3. Arch. nat., O¹ 1269, 214. Tableau des sommes dont le département des bâtiments est créancier sur le trésor royal au 1^{er} janvier 1776.

4. Arch. nat., O¹ 1270, 58. Bâtiments du roi, exercice 1788.

roi. Les extraordinaires étaient censés couvrir les dépenses résultant des constructions nouvelles comme, sous Louis XV, les châteaux de Choisy, Saint-Hubert, La Muette, Bellevue, Trianon ou l'opéra de Versailles. Un mémoire de 1778 rappelle que l'attribution des fonds extraordinaires avait toujours souffert de deux inconvénients : une quotité trop faible pour l'entreprise ordonnée et un défaut de paiement de ces mêmes sommes⁵. Par exemple, la salle de spectacles de Versailles en 1769 et les casernes françaises de 1771, furent chacune livrées une année plus tard, mais, à la date de 1778 toujours pas soldées. Ainsi, si l'on prend en compte les dettes des fonds extraordinaires depuis trente-cinq ans, les Bâtiments se retrouvaient créanciers de la somme de trente millions de livres, les quatre cinquièmes étant dus aux entrepreneurs, ouvriers et fournisseurs, le reste se répartissant en traitements, gages, pensions, gratifications et remboursements d'expropriations⁶.

La première mesure fut une décision typique du comte d'Angiviller, façonné par la rigueur militaire du XVIII^e siècle : un effort de centralisation. Tous les mémoires des entrepreneurs sujets à vérification durent désormais être transmis au bureau des Bâtiments avant d'être adressés aux vérificateurs⁷ au lieu de passer directement des uns aux autres⁸. Effaré par l'absence de traces, le directeur général demanda aussitôt aux entrepreneurs de dresser les listes précises des mémoires produits depuis 1773, et cela avant janvier 1776 sous peine de ne jamais être honorés. Ce terme devint par la suite invariable chaque année. Cependant, comme les entrepreneurs n'étaient plus payés depuis des années, on se demande bien comment cela put être un moyen de pression. Un an plus tard, en pleine préparation de la réforme, le comte d'Angiviller tenta de convaincre son administration de l'intérêt d'un état spéculatif des dépenses⁹. En raison de la suspension des versements et de l'absence de suivi dans les travaux depuis quatre ans, cet élément indispensable à toute gestion saine des deniers publics n'était plus établi. Prônant l'optimisme, le directeur général arguait qu'avec le nouveau règne, les circonstances semblaient désormais plus favorables pour les Bâtiments. Il apparaît que la pratique ancienne consistait à dresser des états comprenant tous les objets que chaque département exigeait avec plus ou moins de nécessité et à y appliquer une vague évaluation. Ainsi l'autre piste explorée par le directeur général fut de responsabiliser les contrôleurs de chaque département en les forçant à faire le tri dans les postes de dépenses et à ne présenter que les travaux les plus indispensables, afin de ne pas submerger

5. Arch. nat., O¹ 1244, 108. *Considérations principales sur l'administration des Bâtiments et les fonds nécessaires*, mémoire du directeur général des Bâtiments au contrôleur général des finances, 3 novembre 1778.

6. Arch. nat., O¹ 1244, 93. *Relevé général et détaillé des dettes de l'administration des Bâtiments de Sa Majesté au 1^{er} janvier 1777*.

7. En 1786 par exemple, les Bâtiments employaient trois vérificateurs : de L'Espée, Delagrangé et Mailhard. Arch. nat., O¹ 1248, 261. *État général des gages et appointements des officiers et employés des Bâtiments du roi des entretiens fixes des maisons royales, au 1^{er} juillet 1786*.

8. Arch. nat., O¹ 1260, 368. Lettre circulaire du comte d'Angiviller, 12 décembre 1774.

9. Arch. nat., O¹ 1260, 672. Copie d'une lettre circulaire du comte d'Angiviller aux contrôleurs des Bâtiments, 7 novembre 1775.

les bureaux centraux. Cet appel à la responsabilité ne pouvait être possible que parce que les contrôleurs percevaient un salaire fixe, qui ne dépendait pas de l'étendue des travaux qu'ils avaient à conduire dans leur département. Le calendrier fut également revu : en exigeant d'obtenir les mémoires des contrôleurs en janvier, la direction se laissait le temps des trois derniers mois d'hiver, avant la reprise des travaux, pour trancher au cas par cas. En outre, le comte d'Angiviller fixa des règles claires dans la chaîne de décision financière : aucun paiement ne pouvait être effectué par le trésorier sans une ordonnance signée par le roi, visée par le directeur général et comportant à l'appui les quittances et pièces suffisantes. La seule exception concernait les mandats que le directeur général des Bâtiments pouvait émettre sous sa seule signature jusqu'à hauteur de cent mille livres.

En raison de l'insuffisance chronique des fonds, l'administration fonctionnait ainsi à crédit. Les entrepreneurs avançaient la main-d'œuvre et les matériaux en espérant un jour être remboursés. La plupart, comme nous l'avons vu, ne l'étaient pas. Il fut parfois tentant de vouloir les remplacer pour effacer la dette, mais, comme le soulignait en 1778 l'intendant des finances des Bâtiments, cela aurait introduit une injustice révoltante et de toute façon les nouveaux entrepreneurs se seraient renseignés auprès des anciens et les Bâtiments n'auraient rien pu exiger d'eux dans le futur¹⁰. Il fallait à tout prix conserver le crédit de l'administration, qui ne pouvait se déclarer en faillite. Pourquoi alors les entrepreneurs continuaient-ils à travailler pour le roi ? La réponse, dans un rapport de d'Angiviller au contrôleur général des Finances en 1778 : « L'explication est aussi sensible qu'elle est simple : tous les entrepreneurs, tous les ouvriers, tous les fournisseurs sont liés à l'administration par leurs droits acquis ; ils voient qu'en leur demandant des entreprises actuelles, on s'attache à liquider avec ce qu'on peut leur fournir leurs anciens droits ; cela entretient leur courage et leurs espérances sur des travaux plus récents¹¹. » Le système fonctionnait selon le principe d'un cercle vicieux. Pour d'Angiviller, la raison découlait d'une conduite non rigoureuse des travaux. Les anciennes évaluations non hiérarchisées et non correctement chiffrées entraînaient systématiquement un excédent de dépenses sur le fonds disponible. Comme souvent dans les mémoires de réforme, l'auteur fustige ce laxisme « dont l'exemple ne se trouverait pas même chez un particulier ». Ce rapprochement laisse entendre que l'administration royale se devait d'être exemplaire. Il est ainsi d'autant plus intéressant de comparer la situation lorsque le roi agit en propriétaire particulier justement, comme dans son domaine de Rambouillet. En effet, comme l'écrivait le comte d'Angiviller, « le château et tout ce qu'on a fait dans ce lieu, a été payé ou du revenu de la terre ou de la poche du roi¹² ».

10. Arch. nat., O¹ 1244, 99. *Observations adressées au directeur général des Bâtiments*, 14 avril 1778.

11. Arch. nat., O¹ 1244, 108. *Considérations principales sur l'administration des Bâtiments*, op. cit.

12. Jacques Sylvestre de Sacy, *Le comte d'Angiviller, dernier directeur général des Bâtiments du roi*, Paris, Plon, 1953, p. 172.

Le comte d'Angiviller, gouverneur du domaine de Rambouillet

Louis XVI acquit le duché-pairie de Rambouillet par acte du 29 décembre 1783 passé devant maître Momet, notaire à Paris, au titre particulier de son domaine privé pour seize millions de livres auprès du duc de Penthièvre¹³. Le comte d'Angiviller fut alors nommé par commission gouverneur et administrateur du domaine. S'il s'agit bien d'un bien qui échappe à l'administration des Bâtiments du roi, il est significatif que le même homme soit en charge à la fois de l'administration publique des maisons royales et de l'administration de ce domaine privé. Ainsi, il est particulièrement intéressant d'essayer de voir si, sur un terrain bien plus réduit que l'ensemble des Bâtiments, le comte d'Angiviller a su suivre avec succès les règles de conduite des travaux et d'économie qu'il tenta d'appliquer lors de la réforme de 1776.

De l'antique château de briques flanqué de tours, le roi souhaitait faire une demeure plus adaptée à des séjours longs de la cour en prévision des travaux de reconstruction de Versailles, d'autant plus que l'édifice avait fortement déplu à la reine par son caractère gothique¹⁴. D'Angiviller commença par faire appel à Jean-Augustin-Baptiste Renard (1744-1807), architecte du duc de Penthièvre et également inspecteur adjoint des carrières de Paris sous la direction de Guillaumot dont il épousa la fille en 1788¹⁵. Le roi finalement recula devant la dépense que représentaient la destruction et la reconstruction du château. Tout ce qui ne concernait pas directement le service de la vénerie fut sujet aux plus grandes économies. Des aménagements furent seulement réalisés pour abriter vingt-sept appartements¹⁶. Le duc de Penthièvre ayant emporté tout son mobilier, il fallut parer au plus pressé et ce fut dans le château de Saint-Hubert que le comte d'Angiviller se servit¹⁷. Délaissant Renard, le directeur des Bâtiments choisit comme architecte ordinaire du domaine Jacques-Jean Thévenin (1732-1813)¹⁸, issu d'une lignée d'entrepre-

13. Joseph Maillard, *Les Yvelines. Histoire de Rambouillet, de son château et des lieux remarquables de sa forêt*, Paris, Picard, 1891, 260 p. ; Jean Blécon, « L'architecture sous Louis XVI à Rambouillet », *Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région*, n° 3, 2005, p. 28 ; Félix Lorin, « Rambouillet. La ville, le château, ses hôtes », *Mémoires et documents de la Société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yvelines*, t. XIX, 1906, p. 510 ; Sophie Cueille, *Le Domaine de Rambouillet*, Paris, Monum, 2005, 64 p. ; Thierry Liot, *Rambouillet au XVIII^e siècle*, Rambouillet, PARR, 2010, 124 p.

14. Louis Petit de Bachaumont, « 29 novembre 1783 », *Mémoires secrets*, cité par Félix Lorin, *Rambouillet, op. cit.*, p. 220.

15. Marguerite Ledoux-Prouzeau, *Charles-Axel Guillaumot, architecte 1730-1807*, mémoire de maîtrise, sous la dir. de Daniel Ternois, université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 1991, 2 vol. ; Suzanne de Jenlis, « Charles-Axel Guillaumot », *ABC Mines*, 2004, p. 2.

16. Arch. dép. Yvelines, 5 Q 467. *État des bâtiments et maisons dépendants du domaine de Rambouillet à mettre en vente ou en location* [1792].

17. Arch. nat., O¹ 3444. Garde-meuble de la Couronne, inventaire du château de Saint-Hubert, mobilier envoyé à Rambouillet, 24 janvier 1784.

18. Il n'existe à ce jour peu de travaux sur Jacques-Jean Thévenin. Jean Blécon fait le point sur ce que l'on sait de lui dans *Le Palais du roi de Rome. Napoléon II à Rambouillet*, Paris, Somogy, 2004, p. 39-40.

neurs du roi. Il semble d'après Michel Gallet, que Thévenin, grâce à une pratique entrepreneuriale privée importante, acceptait facilement les retards de paiement de la monarchie¹⁹. Si telle fut la raison du choix de l'architecte du domaine de Rambouillet, cela semblait mal augurer des pratiques financières du nouveau gouverneur. Thévenin avait déjà travaillé pour la royauté. Il construisit deux casernes à Paris pour les gardes-françaises, celles de la rue Verte en 1770-1772 et celles de la rue de Babylone l'année suivante²⁰, mais c'est à Rambouillet, grâce au soutien du comte d'Angiviller qu'il put mettre son talent à profit dans la transformation du domaine avec l'aide d'Hubert Robert. Celui avec lequel il avait construit le bosquet des bains d'Apollon à Versailles entre 1778 et 1781 était présent lors des achats de propriétés entre 1784 et 1786²¹ ; c'est également Hubert Robert qui dessina le jardin dit du Verger et conçut la laiterie construite par Thévenin²². Ce dernier commença par rénover les communs du comte de Toulouse afin d'aménager à l'extrémité sud de nouvelles cuisines sur l'emplacement de trois maisons que le comte d'Angiviller fit acheter et démolir rue des Juifs²³. Ce dispositif, censé nourrir la cour toute entière, ne fut pratiquement pas utilisé car le roi venait chasser seul à Rambouillet, la reine comme les princesses n'y venant jamais coucher. Le domaine disposait d'une écurie de 102 chevaux en 1784²⁴. Thévenin y construisit de nouvelles pour 350 chevaux ; on voit ici les priorités royales. Rambouillet était avant tout un relais de chasse, très utilisé par le roi qui y séjourna sans sa famille 157 fois entre 1783 et 1788²⁵. Il était alors accompagné de deux garçons de la chambre, un garçon de garde-robe, un porte-manteau et un valet de chambre barbier²⁶. Rambouillet constituait certainement le lieu le plus intime du roi en dehors de Versailles, d'où l'attention toute particulière qu'y porta le comte d'Angiviller.

19. Michel Gallet, *Les Architectes parisiens du XVIII^e siècle*, Paris, Mengès, 1995, p. 462.

20. Louis XV vers 1759 arrêta le plan de répartition des casernes des Gardes françaises dans Paris, soit près de quatre mille hommes, mais il fallut attendre 1770 pour voir les premières constructions. Valère Fanet, « Paris militaire au XVIII^e siècle : les casernes », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1904, p. 296-297 et 308.

21. Arch. dép. Yvelines, 60 J 453¹. 3E 88, Rambouillet, Belle Croix. Jean Blécon, *Le Palais du roi de Rome*, *op. cit.*, p. 31.

22. Jean de Cayeux, *Hubert Robert et les jardins*, Paris, Herscher, 1987, p. 87 ; Annick Heitzmann, « La laiterie de Rambouillet », *Versalia*, n° 10, 2007, p. 46-57 ; Selma Schwartz, « Un air d'antiquité, Le service de Sèvres réalisé pour la laiterie de Marie-Antoinette à Rambouillet », *Versalia*, n° 10, 2007, p. 154-181 ; Meredith Martin, *Dairy Queens. The Politics of Pastoral Architecture from Catherine de Medici to Marie Antoinette*, Cambridge, Harvard Historical Studies, 2011, p. 220-230.

23. Actuelle rue Raymond-Poincaré. Arch. dép. Yvelines, 60 J 453¹. Acquisitions faites par le roi dans différents quartiers de la ville de Rambouillet et dans les quartiers voisins, 1784. Thierry Liot, *Rambouillet au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 74.

24. Arch. nat., O¹ 3444. Garde-Meuble de la Couronne. État général des logements du château de Rambouillet, 1784.

25. Thierry Liot, *Rambouillet au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 75.

26. Arch. nat., O¹ 3444. Garde-Meuble de la Couronne. Liste des officiers de la Chambre du roi qui vont à Rambouillet, 1786.

Faute de pouvoir bâtir un nouveau palais, il s'activa à transformer le domaine, faisant tracer de nouvelles routes pour les chasses, puis replanter le parc en suivant l'exemple des grands travaux des années 1775 à Versailles. Il varia les espèces, indigènes ou exotiques comme l'actuelle avenue de cyprès chauves de la Louisiane, plantée sur ses ordres après la mort du roi. Son intérêt particulier pour les sciences naturelles²⁷ l'amena à favoriser les expériences de l'abbé Tessier qui expérimenta à Rambouillet des essais de cultures. En établissant une ferme modèle, construite par Jacques-Jean Thévenin, et en introduisant des moutons mérinos achetés en 1786 au roi d'Espagne, le comte se montrait également soucieux de rentabiliser le domaine et de montrer les capacités d'entraînement du pouvoir royal dans l'élevage et l'agriculture, un sujet à la mode dans la société réformatrice²⁸.

À Rambouillet-même, il faisait œuvre d'urbaniste, associant la grandeur du roi, son plaisir personnel et les effets de sa bienfaisance. Ainsi, en 1785, il fit transférer le cimetière dans la garenne du grand chenil pour libérer l'espace pour le jardin du Verger²⁹. Ce déplacement répondait à la fois à un vœu de la population exprimé le 9 mai 1784 par l'assemblée des habitants réunis en salle presbytérale à l'issue des vêpres³⁰ et permettait au directeur général de créer le jardin de l'hôtel du gouvernement. À côté du nouveau cimetière, Jacques-Jean Thévenin édifia une chapelle dont la cloche, Marie-Louise-Mélanie, fut bénite le 31 mars 1787³¹. Le roi agissait ici en seigneur. Pour être plus proche des travaux, le comte d'Angiviller s'installa en 1786 dans l'hôtel du gouvernement qu'il avait commandé à Thévenin³². Le comte occupait le premier appartement de l'étage principal, au levant, la comtesse l'appartement au couchant. Madame d'Angiviller s'y installa de façon permanente en 1790 lors du premier exil de son époux. Sous l'influence du château, les maisons se modernisèrent et Rambouillet vit l'apparition de beaux immeubles locatifs, une première en ville, comme celui financé par Jacques Dablin, serrurier du roi rue des Remparts ou une demeure réaménagée rue Troussevache par Nicolas Boullé, huissier au châtelet de Paris entre 1784 et 1788³³. D'Angiviller équipa la ville des édifices publics qui correspondaient à son nouveau statut : nouveau bailliage doté de prisons et hôtel du gouvernement. Ces édifices se caractérisent par une architecture simple, sans ordres, des chaînages marquent les angles, l'enduit de fausses briques, comme dans les communs de Versailles, et les nombreux bossages marquent le

27. Nous renvoyons à l'article de Sabine Cotté, « Le comte d'Angiviller à Versailles à la veille de la Révolution », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, année 2010, 2011, p. 141-167.

28. Voir Catherine Clavilier, *Cérès et le laboureur. La construction d'un mythe historique de l'agriculture au XVIII^e siècle*, Paris, éditions du Patrimoine, 2009, 160 p. ; Georges Weulersse, *La Physiocratie à l'aube de la Révolution (1781-1792)*, Paris, EHESS, 1985, 454 p.

29. Jean Blécon, *Le Palais du roi de Rome*, op. cit., p. 36. Arch. dép. Yvelines, 60 J 453².

30. Jean Blécon, *Le Palais du roi de Rome*, op. cit., p. 36-37. Arch. dép. Yvelines, 3E 88, Rambouillet, Belle Croix.

31. Jean Blécon, *Le Palais du roi de Rome*, op. cit., p. 37.

32. Arch. nat., O¹ 3444. Jean Blécon, *Le Palais du roi de Rome*, op. cit., p. 49.

33. Thierry Liot, *Rambouillet au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 103.

caractère rustique de cette architecture de qualité. Ainsi, le nouveau gouverneur ne se contente pas de transformer le château et ses abords, mais bien, sur le modèle versaillais, toute la ville de Rambouillet, transformée en chantier permanent.

Un chantier modèle ?

Roi bienfaisant, Louis XVI utilisa Rambouillet pour promouvoir le caractère paternel de la royauté des années 1780. Ainsi, à la suite de l'orage de grêle du 12 juillet 1788, son gouverneur vint tant au secours des habitants de son domaine que les fonds en vinrent à manquer comme il en témoigne des années plus tard : « Mr. le baron de Breteuil me demanda de l'aider des fonds particuliers que je pourrais avoir en caisse sur ceux dont le roi m'avoit confié l'administration, mais ils avoient été absorbés en entier par les immenses charités que le roi m'avoit chargé de répandre sur les infortunés qui avoient été ruinés par la grêle épouvantable qui avoit écrasé tout le domaine du duché de Rambouillet l'année précédente, et dont j'avois nourri exactement tous les habitants pendant une année entière, en fournissant de plus toutes les avances nécessaires aux laboureurs pour ensemençer leurs terres et nourrir leurs bestiaux. Le roi même avoit été obligé de me fournir des fonds de sa poche pour plus de deux cent mille francs³⁴. »

Dans le domaine de la construction, la règle de la bienfaisance devait également s'appliquer. Le comte d'Angiviller institua pour les ouvriers des chantiers de Rambouillet une assurance en matière d'accidents du travail : les ouvriers blessés pendant les travaux étaient payés par les entrepreneurs comme s'ils travaillaient. Les entrepreneurs se faisaient ensuite rembourser sur leurs mémoires d'après les attachements certifiés par l'architecte et le chirurgien de l'hôpital qui suivait le malade et fixait le temps de son arrêt. Le montant de ces assurances culminait à 24 572 livres et 9 sols entre 1784 et 1788³⁵. L'importance du chantier et le nombre relativement élevé des ouvriers extérieurs à Rambouillet obligèrent le comte d'Angiviller à demander aux entrepreneurs des rôles plus précis que ceux que l'on trouve habituellement sur les chantiers des Bâtiments. Sans mettre en cause le travail à l'entreprise au profit du travail à la journée, en régie, la maîtrise d'ouvrage exigea d'avoir un état plus précis des ouvriers employés. Ainsi, à partir de 1785, fut dressée une liste des « ouvriers des différentes paroisses employés aux travaux de Rambouillet³⁶ » dans laquelle étaient indiqués non seulement le prénom et le nom, ce qui est déjà rare, mais également la fonction – piqueur de grès, limousin, tailleur de pierre, maçon, manoeuvre –, l'état matrimonial et le nombre d'enfants.

34. Charles Claude Flahaut, comte de la Billarderie d'Angiviller, Mémoires. Notes sur les mémoires de Marmontel, Louis Bobé éd., Copenhague, Graebe, 1933, p. 170.

35. Arch. dép. Yvelines, 60 J 464. *État des dépenses accessoires ou additionnelles à celles résultant des mémoires des entrepreneurs.*

36. Arch. dép. Yvelines, 60 J 464. *État des ouvriers des différentes paroisses employés aux travaux de Rambouillet, 1785-1792.*

Le tableau reprend par localité les noms des pères de famille d'un côté, des garçons de l'autre, le prix des pensions en cas d'accident étant dans ce dernier cas moindre. Les archives révèlent un contrôle précis des mémoires des entrepreneurs. Le vérificateur souligne et corrige en rouge chaque chiffre avancé et recalcule, souvent à la baisse, les factures avancées³⁷. Tout ceci donne le sentiment d'un contrôle systématique, précis, moderne, accentué par la présence régulière du directeur général sur place, par la rapidité des travaux et l'absence de réel intermédiaire administratif entre l'architecte ordinaire du domaine, Thévenin, et le comte d'Angiviller. Pourtant, comme dans la plupart des chantiers gérés par les Bâtiments du roi, Rambouillet se révéla ruineux, à la fois pour les finances du roi et pour les entrepreneurs engagés dans le processus.

Les travaux, qui s'étalèrent de 1784 à 1788, atteignirent la somme de 3 150 521 livres 17 sols 7 deniers³⁸. Le 3 juillet 1790, Pierre-Étienne Delanoue, un entrepreneur en maçonnerie des Bâtiments du roi qui avait succédé en 1773 à Laguêpierre à Versailles et à Guyard à Trianon³⁹, adresse au comte d'Angiviller un mémoire justificatif de 123 pages réclamant des sommes encore dues. Faute d'être payé pour ses travaux de Rambouillet, Delanoue avait dû recourir à des emprunts de plus en plus chers, impossibles à rembourser faute d'apports provenant de chantiers privés. Le fait de travailler exclusivement pour le roi, un des plus mauvais payeurs du royaume, entraînait les entrepreneurs dans des difficultés financières insurmontables. Ruiné, il avait été déclaré en faillite à la fin de 1788. Il réclamait ainsi deux ans plus tard la somme de 769 000 livres au titre des travaux de Rambouillet⁴⁰. Finalement, ce fut la Convention qui le sauva en partie, par un décret du 23 germinal an III (12 avril 1793) liquidant sa créance pour 451 036,8 livres. Mais que s'est-il passé pour que Delanoue en arrivât à une telle extrémité ?

En 1789, un mémoire présenté au comte d'Angiviller concluait que « de tous les travaux exécutés jusqu'à présent, il n'a été définitivement réglé que ceux faits en 1784 pour ce qui concerne principalement l'établissement général »⁴¹. Il était dû aux entrepreneurs le 1^{er} janvier 1789 la somme de 1 037 990 livres et 11 sols, soit un tiers de la totalité des montants dépensés à Rambouillet. Devant l'ampleur du désastre, le gouverneur du domaine décida, pour faire des économies, de suspendre les ouvrages projetés, notamment la construction de la grande écurie qui devait réunir les deux écuries existantes en une seule. On proposa également de prendre chaque année 250 000 livres des 325 000 du fonds annuels pour régler les

37. Par exemple, sur le *Mémoire des ouvrages de maçonnerie et terrasses qui ont été faites pour les dehors de Rambouillet pendant l'année 1784 par Ducoré maçon*, Thévenin reprend tous les calculs de l'entrepreneur. D'Angiviller y appose son « Vu. Bon » le 20 décembre 1785. Arch. dép. Yvelines, 60 J 461.

38. Arch. dép. Yvelines, 60 J 464. *Mémoire sur la dépense des bâtimens qui ont été construits à Rambouillet depuis l'acquisition de cette terre* [1790].

39. M. Grasset, « Un entrepreneur de la royauté ruiné par Rambouillet », *Conférences des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise*, 1907, p. 133-134.

40. *Ibid.*, p. 137.

41. Arch. dép. Yvelines, 60 J 464. *Mémoire sur la dépense des bâtimens qui ont été construits à Rambouillet depuis l'acquisition de cette terre*, 1789.

dettes dues aux entrepreneurs. Ce qui devait être un chantier exemplaire à tous les points de vue, le chantier le plus important mené pour le roi en tant que particulier, hors de l'administration des Bâtiments, conduit personnellement par le comte d'Angiviller dont la devise était « grandeur et économie »⁴², se révélait être un désastre financier. Il fallait trouver les causes d'un tel échec. Le successeur du comte d'Angiviller, temporairement parti en exil en Espagne, François Ogé, administrateur général du domaine, commanda un audit sur les dépenses depuis 1784⁴³. La justification des dépassements permet d'établir un tableau précis et passionnant des hasards et de la conduite d'un chantier royal à la fin de l'Ancien Régime. En prenant en compte la naturelle mauvaise foi des entrepreneurs réclamant leur argent, l'analyse des problèmes révèle une impréparation systématique de la part de la maîtrise d'ouvrage qui va à l'encontre des principes proclamés par le comte d'Angiviller dans sa réforme des Bâtiments.

La première justification, la plus simple, fut de rejeter la faute sur la Nature. L'hiver 1785, particulièrement rigoureux, avait sérieusement endommagé des portions de mur qu'il a fallu ensuite reconstruire, ce qui occasionna des frais supplémentaires de près de seize mille livres. Les historiens du climat ont en effet bien noté que l'hiver 1785 avait été particulièrement rude et surtout abondant en neige⁴⁴, mais celui de 1783 avait été bien pire et dans ces temps du petit âge glaciaire, les entrepreneurs devaient être habitués à des températures basses en hiver. La question du climat renvoie surtout à celle des matériaux. Ainsi, le petit âge glaciaire, faisant reculer les forêts, entraîna au XVIII^e siècle, une rareté de l'approvisionnement en bois de futaie : « L'impossibilité de trouver dans le pays une assez grande quantité de bois de charpente d'échantillon convenable pour les planchers des écuries et pour les combles a obligé d'en employer de toute grosseur, ce qui a augmenté cette dépense de 20 900 livres. » Ce phénomène, bien connu des historiens et parfaitement analysé par les contemporains⁴⁵, est à l'origine des nombreuses réflexions sur les moyens d'économiser le bois de construction, que ce soit en le remplaçant par de la brique, comme à Versailles dans les hôtels des Affaires étrangères et de la Guerre⁴⁶, ou en réemployant des techniques de charpenterie

42. Extrait d'une lettre de Jean-Baptiste Marie Pierre au comte d'Angiviller datée du 30 mai 1778. Marc Furcy-Raynaud, « Correspondance administrative de M. d'Angiviller avec M. Pierre », *Nouvelles archives de l'art français, Revue de l'art français ancien et moderne*, 22^e année 1905, p. 209.

43. Arch. dép. Yvelines, 60 J 464. *Mémoire contenant les explications justificatives de l'état des dépenses des Bâtiments faits depuis 1784, 1790.*

44. Voir Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparée du climat. II. Disettes et révolutions, 1740-1860*, Fayard, 2006, 611 p. ; *Canicules et froids extrêmes*, Jacques Berchtold, Emmanuel Le Roy Ladurie, Jean-Paul Sermain et Anouchka Vasak dir., Paris, Hermann, 2012, 403 p.

45. Le 19 août 1783 Henri Le Fèvre d'Ormesson, contrôleur général des finances, édicta une circulaire sur les bois destinée aux intendants les chargeant d'une vaste enquête sur l'état des forêts du royaume. Bertrand Gilles, « L'enquête sur les bois de 1783 », *Comité des Travaux historiques et scientifiques, actes du 88^e congrès national des sociétés savantes*, Clermont-Ferrand, 1963, p. 627-640 ; Andrée Corvol dir., *La Nature en révolution, 1760-1800*, Paris, L'Harmattan, 1993, 230 p.

46. Basile Baudez, « Un chantier exemplaire », *Les Hôtels de la guerre et des affaires étrangères à Versailles*, Paris, Nicolas Chaudun, 2010, p. 51-56.

peu usitées, comme la charpente à petit bois⁴⁷. Cette dernière était d'actualité, car c'est en 1783 que Legrand et Molinos couvrirent la halle au blé de Paris d'un dôme réalisé selon la technique de la charpente à la Philibert Delorme et que Chalgrin utilisa le même procédé pour la nef de Saint-Philippe-du-Roule après que Boullée l'ait expérimenté pour le manège de l'École militaire de Paris⁴⁸. La rareté des matériaux ne résultait pas seulement du climat, mais également de l'environnement constructif, comme l'explique le mémoire présenté à l'administrateur général : « La multitude des ouvrages entrepris en même tems à Rambouillet a produit dans le pays la rareté des matériaux, les entrepreneurs ont été obligés d'en faire venir de différents lieux éloignés et pour en accélérer le transport de les faire voiturer eux-mêmes ce qui les a mis dans la nécessité d'acheter des voitures et des chevaux ; la disette des fourrages a rendu ces transports forts dispendieux et il en est résulté de ces circonstances un renchérissement considérable dans le prix des matériaux. » Il a en effet été vu plus haut que les travaux du comte d'Angiviller à Rambouillet, concentré sur un faible nombre d'années, ont été considérables. La question centrale du transport, poste généralement le plus important dans le coût d'un matériau de construction, se pose ici lorsqu'il vient à manquer. Le fait que le chantier ne se trouve pas à proximité d'une voie fluviale entraîna des dépenses considérables en transport pour les entrepreneurs, problème moindre pour des chantiers contemporains de Paris ou de Saint-Germain-en-Laye par exemple⁴⁹. Dans la pratique courante, le coût du transport, compris dans celui des matériaux, était avancé par l'entrepreneur⁵⁰. Une excellente connaissance des matériaux locaux leur était naturellement demandée et il était de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage de savoir choisir ses entrepreneurs. Ici, le fait que le comte d'Angiviller soit à la fois directeur général des Bâtiments et gouverneur de Rambouillet entraîna un choix sans doute problématique dans ce domaine. Pierre-Étienne Delanoue, qui n'était pas de Rambouillet, mais de Paris, semble n'avoir pas disposé des connaissances nécessaires pour se prémunir d'accidents et de découvertes : « La nature du moilon du pays employé dans les saillies d'entablement et la rigueur de la saison dans laquelle la plupart ont été fait puisque les gelées en ont détruites plusieurs parties qu'il a

47. Jean-Marie Pérouse de Montclos, « La charpente à la Philibert de L'Orme, réflexions sur la fortune des techniques en architecture », *Les Chantiers de la Renaissance*, Jean Guillaume dir., Paris, Picard, 1991, p. 27-50.

48. Dora Wiebenson, « The two domes of the Halle au Blé in Paris », *The Art Bulletin*, vol. 55, n° 2, juin 1973, p. 266 ; Mark E. Deming, *La Halle au blé de Paris, 1762-1813*, Bruxelles, AAM, 1998, 254 p. ; Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Étienne-Louis Boullée*, Paris, Flammarion, 1994, p. 242-243.

49. Basile Baudez, « Destruction et reconstruction par le comte d'Artois », *Le château neuf de Saint-Germain-en-Laye*, Emmanuel Lurin dir., Saint-Germain-en-Laye, Les Presses franciliennes, 2010, p. 144-146.

50. Hélène Vérin, « Évaluation des avantages du recours à l'entreprise dans les grands travaux de l'État (XVIII^e siècle) », *Politiques et management public*, 1989, n° 1, p. 58-59 ; *La gloire des ingénieurs. L'intelligence technique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Albin Michel, 1993, p. 221 ; Robert Carvais, « La force du droit. Contribution à la définition de l'entrepreneur parisien du bâtiment au XVIII^e siècle », *Histoire, économie et société*, 1995, vol. 14, n° 14-2, p. 183.

fallu reconstruire a nécessité d'employer une plus grande quantité de fer pour leur donner la solidité convenable ce qui a augmenté cet objet de 3 800 livres⁵¹ ». De même, la nature du terrain sur lequel il a fallu bâtir a réservé des surprises puisqu'il a fallu augmenter considérablement la profondeur des fondations sous les deux corps d'écurie en 1785 et les fortifier par des éperons en assises de grès⁵². De même, il a été constaté assez rapidement un tassement considérable de la cour et des écuries, ce qui a entraîné la nécessité de remblayer et de refaire le pavé de la cour. Delanoue, comme la quasi-totalité des entrepreneurs employés ici par le comte d'Angiviller⁵³, est étranger à Rambouillet. Tout naturellement, le gouverneur choisit des hommes ayant fait leurs preuves sur les chantiers de son administration.

Ces accidents pesèrent également sur l'évaluation initiale des entrepreneurs de la charge de travail. Ils eurent à recourir à des ouvriers de Paris, payés plus chers, ce qui n'a pas été pris en compte par les vérificateurs. Encore une fois, le nombre concomitant des chantiers ouverts et la méconnaissance du local entraînent des dépassements de devis. Entre 1785 et 1792, 723 ouvriers travaillèrent sur les chantiers royaux de Rambouillet⁵⁴. D'autres dépenses résultaient d'un travail tout simplement mal fait : ainsi il a fallu refaire deux fois l'abreuvoir des écuries, et cela pour plus de vingt deux mille livres. On s'interroge ici sur la raison pour laquelle ces dépenses, qui semblent résulter manifestement d'une malfaçon, devaient être à la charge de la maîtrise d'ouvrage. À côté de cette série de raisons, qui sont la conséquence d'une méconnaissance des conditions locales de la part de la maîtrise d'œuvre, il en est toute une série, bien plus nombreuse bien entendu puisqu'il s'agit d'un mémoire justificatif, qui viennent de la maîtrise d'ouvrage.

D'abord, il s'agit de jongler avec le fait que les travaux sont effectués dans un domaine qui est habité une partie de l'année, un cas courant dans les maisons royales : « D'ailleurs une partie des travaux n'ayant pu se faire que pendant l'hiver à cause des voyages du roi, la plus part des murs qui devaient suivant les devis être construits en mortier, l'ont été en plâtre et ce genre de construction nécessaire pour la solidité des murs a augmenté la dépense à cause de la cherté de la matière qui y a été employée. Ces calculs qui ont été faits portent le prix de ces ouvrages à un cinquième en sus de ceux auxquels ils avoient été évalués par les premiers apperçus. » On s'étonne ici encore une fois d'une telle impréparation ; s'agit-il seulement de mauvaise foi, ou le gouverneur a-t-il sous-estimé l'intérêt de Louis XVI pour son nouveau domaine ? Autre problème récurrent : une sous-évaluation des besoins, résultant d'une mauvaise rédaction du programme architectural. Le nombre de logements demandé s'est révélé insuffisant dès la construction des écuries, il a donc fallu transformer leur grenier en mansardes pour loger les écuyers, ainsi que les

51. Arch. dép. Yvelines, 60 J 464. *Mémoire contenant les explications justificatives de l'état des dépenses des Bâtimens faits depuis 1784.*

52. Ce qui a occasionné une augmentation de dépense de 35 400 livres. *Ibid.*

53. Voir la liste dressée par Jean Blécon, *Le Palais du roi de Rome*, op. cit., p. 40-44.

54. Arch. dép. Yvelines, 60 J 464. *État des ouvriers des différentes paroisses employés aux travaux de Rambouillet, 1785-1792.*

cochers, postillons, palefreniers, etc. Une nouvelle augmentation du nombre des logements en 1786 a occasionné d'autres dépenses imprévues. Les utilisateurs, à leur arrivée, ont exigé des changements dans l'aménagement des espaces ainsi que la réfection des mangeoires et râteliers qui, au départ prévus pour être simples, ont dû être refaits sur le modèle de ceux des Petites Écuries de Versailles. Cette simple dépense a tout de même coûté la somme de plus de quarante mille livres⁵⁵. Autre point qui révèle une faute dans la définition du programme : la question du pavage. Le pavage des deux grandes chaussées qui conduisent à l'abreuvoir n'avait pas été prévu et l'architecte avait mal calculé la largeur de l'espace pavé à l'intérieur de la cour pour pouvoir remiser les voitures. Ces erreurs résultent bien d'une précipitation dans la conduite du chantier, d'une impréparation de la part de la maîtrise d'ouvrage, en l'occurrence du comte d'Angiviller et de ses collaborateurs.

Nommé par Louis XVI pour diriger l'administration des Bâtiments et mener les chantiers de son domaine de chasse le plus intime, le comte d'Angiviller a voulu faire de Rambouillet un chantier modèle, au travers duquel devaient éclater les qualités du jeune roi : bienfaisance, économie, rigueur en des temps de crise financière aiguë. Le chantier, débuté en 1784, huit ans après l'ambitieuse réforme des Bâtiments voulue par le comte, par son caractère privé, aurait pu être mené selon ses principes, sans la lourdeur et le passif qui grevait l'administration publique. Le désastre financier qu'il représente montre qu'à la fin de l'Ancien Régime, le représentant de l'administration n'arrive toujours pas à établir une discipline assez rigoureuse dans la conduite des travaux et le contrôle des dépenses pour contrebalancer les habitudes royales et les erreurs des entrepreneurs mal payés depuis tant d'années.

Basile BAUDEZ

maître de conférences à l'université Paris IV

55. Exactement 9 800 livres pour les mangeoires et râteliers, 31 500 pour les divers aménagements dans les logements. Arch. dép. Yvelines, 60 J 464. *Mémoire contenant les explications justificatives de l'état des dépenses des Bâtiments faits depuis 1784.*